

Membres en exercice : 27
Titulaires présents : 21
Suppléants présents : 0
Pouvoirs : 5
Votants : 26

DCC N°54/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 Septembre 2026

--- L'an deux mille vingt-six le 15 Septembre à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de l'ancienne mairie de PEIPIN, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Date de la convocation : 8 Septembre 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Angélique EULOGE, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Eric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Thierry BELLEMAIN (pouvoir à J.P MARTINOD), Aurélie DURAND (pouvoir P. BOTALLA), Regis FELICETTI, Alain MORNET (pouvoir à R. AVINENS), Dominique LOPEZ (pouvoir à K.LEROUX), Alexandra PUT (pouvoir à Alix PERRIN)

Secrétaire de séance : Angélique EULOGE

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSANISSEMENT NON COLLECTIF

--- Monsieur MARTINOD Vice-Président en charge du SPANC, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224 du CGCT, de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Non Collectif (RPQS).

--- Il indique que le RPQS est un document produit tous les ans par le service d'assainissement non collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

--- Monsieur le Vice-Président indique que le RPQS du SPANC a été envoyé aux conseillers communautaires avant le conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

--- Monsieur le Vice-Président demande aux membres du conseil communautaire d'adopter le RPQS du SPANC 2025.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif relatif à l'année 2025,
- **PRÉCISE** qu'un exemplaire de ce rapport sera donné à chaque maire, qui devra le présenter à son conseil municipal pour délibération, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Brice CHADEBEC

La secrétaire de séance,
Angélique EULOGE

